



Séance du Conseil municipal du mardi 8 février 2022

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY Mme Ursula ZIELAZEK	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusées	Mme Françoise CERUTTI Mme Alessia SCHMID		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Propositions de l'Exécutif
- Délibérations**
- D 01-2022 P création d'un groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex
 - D 02-2022 P division, désaffectation et échange de parcelles nécessités par une correction d'alignement (parcelles 3581 et dp 3458, à Champlong)
5. Propositions de motions et de résolutions
 6. Communications des commissions
 7. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 8. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ouvre officiellement la séance à 20 h 00, en indiquant que le port du masque n'est plus formellement requis.

Il prie le Conseil de bien vouloir excuser les absences annoncées de **Mmes SCHMID et CERUTTI**, puis procède sans autre à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14.12.2021**

Aucune remarque, commentaire ou demande de rectification n'étant soulevé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 est **approuvé par 9 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention (10)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Le Bureau n'a pas de communication spécifique à formuler.

3. **Communications de l'Exécutif**

3.1 **Sablère du Cannelet SA**

M. JEMMELY informe que la partie adverse a déposé un recours contre la décision du GESDEC, mais que la commune n'en a pas été informée par l'avocat en charge du dossier. Sollicité, celui est cependant parvenu à déposer in extremis une demande d'appel en cause devant le tribunal administratif de première instance, avec droit de recours en faveur de la Sablière.

La procédure se poursuivra donc par une audition de la commune auprès de cette juridiction. Indépendamment de l'issue de cette procédure, la commune maintient sa demande de levée de l'effet suspensif, ce qui aura pour effet, dans un premier temps, d'entraîner la cessation de la reprise de nouveaux déchets.

Pour le surplus, il est rappelé que les droits de recours de la partie adverse peuvent se prolonger jusqu'au Tribunal fédéral (TF).

Mme DÖRFLIGER demande dès lors s'il n'est pas question désormais de faire paraître un article dans la presse, afin que la population genevoise soit plus largement



informée des conséquences administratives et juridiques qui retardent l'application des mesures exprimées par le vote populaire.

M. JEMMELY admet que la situation est pour le moins frustrante, toutefois, les décisions de justice étant assorties de droit de recours, il convient de patienter, tout en prévoyant effectivement la possibilité de convoquer une conférence de presse, en temps voulu.

3.2 Terrains Portier

M. JEMMELY indique que l'Exécutif est toujours dans l'attente des divers préavis concernant les Offices compétents de l'État, notamment celui de l'OTC, tandis que quelques administrés ont d'ores et déjà soulevé des observations, sans pour autant avoir à ce jour déposé une opposition formelle.

3.2 Place de jeu à Sézegnin

M. GARDI confirme que les travaux d'amélioration de la place de jeu débuteront dès la mi-mars, cela conformément à la décision financière prise par le Conseil.

3.3 Route de Grenand

M. GARDI indique que les travaux annoncés sur cette voirie, au milieu du village d'Athenaz, débuteront également vers la mi-mars ; ils consisteront en la réfection par les SIG d'une bonne partie du réseau électrique, en vue du renforcement des lignes existantes.

3.4 Fontaine de Sézegnin

M. GARDI annonce que le débit d'eau a dû être arrêté, en raison de problèmes d'écoulement ; en effet, un élément métallique semble empêcher la récupération normale des eaux au niveau de la grille de sol, tandis que des dépôts calcaires en limitent le bon écoulement. Une Intervention à cet endroit est prévue rapidement.

3.5 Marquage routier à la route de Sézegnin

M. GARDI, pour donner suite à une demande de **Mme DÖRFLIGER**, confirme avoir contacté les services compétents du domaine public cantonal ; l'État se prononcera sur la part de travaux qu'il serait en mesure de prendre à sa charge pour rafraîchir le marquage au sol effacé, au niveau des lignes de sécurité et des cédez-le-passage.

En ce qui concerne plus particulièrement la réfection du marquage des pistes cyclables, une décision doit encore être arrêtée.



4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 01-2022 P : proposition du Maire relative à la création d'un groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex

Le président du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont l'entrée en matière est acceptée à l'**unanimité des votants (10)**.

M. GARDI aura préalablement expliqué les modalités techniques et financières autour desquelles se déploie la rénovation projetée, notamment une nécessité de regroupement des communes concernées pour en garantir la faisabilité.

En substance et dans l'immédiat, il s'agit avant tout d'en accepter le principe et de valider la proposition de modification des statuts qui régissent le « Groupement Intercommunal du Centre Sportif de Laconnex », tandis que la question de la participation financière, à hauteur de CHF 200'000.-, pourra être formellement votée ultérieurement.

À l'appui des propositions formulées par l'Exécutif sur le document (Proposition de modification des statuts) que tous ont reçu, et après en avoir largement débattu, il est procédé à un vote de principe afin de connaître la position du Conseil quant aux remarques proposées qui seraient à retenir :

- Art. 14 : Par 3 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention (10), la remarque n'est pas retenue.
- Art. 16 : À l'unanimité (10), la remarque n'est pas retenue.
- Art. supplémentaire : À l'unanimité (10), la remarque est retenue.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 8 février 2022,

À l'unanimité des votants (10)

DÉCIDE

1. De créer un groupement intercommunal entre les communes d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral sous le nom de « Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex », ayant pour but de gérer deux terrains de football synthétiques, dont un d'entraînement, situés avenue de Cavoitane 99 à Laconnex.



2. D'adopter ses statuts, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
3. D'ouvrir au maire un crédit de 1'000 F en tant que dotation initiale selon l'article 6 des statuts.
4. De comptabiliser la dépense prévue au point 3 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (rubrique 3410.1452).
5. D'amortir la dépense prévue au point 3 si la solvabilité du Groupement ou le rendement l'exigent.
6. De prendre acte qu'un crédit de 200'000 F, destiné à participer au financement des travaux de rénovation des terrains du centre sportif de Laconnex, sera voté par le conseil municipal ultérieurement.
7. De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.
8. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chancy, Laconnex et Soral.

4.2 D 02-2022 P : proposition du Maire relative à la division, la désaffectation et l'échange de parcelles nécessités par une correction d'alignement (parcelles 3581 et dp 3458, à Champlong)

Le président du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont l'entrée en matière est acceptée à l'**unanimité des votants (10)**.

M. GARDI rappelle qu'il s'agit là d'une délibération consécutive aux travaux de rénovation d'une ancienne ferme à Champlong, où le propriétaire s'est rendu compte que la route communale empiétait sur son domaine privé, tandis que lui-même jouissait d'une partie de domaine public; afin d'éviter un déplacement de la voirie et de ses divers équipements, il est ainsi plus pragmatique de procéder à cet ajustement parcellaire, selon la proposition formulée, soit un échange sans soulte de 13 m².

Aucune remarque n'étant formulée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 8 février 2022,

À L'UNANIMITÉ des votants (10)

DÉCIDE



1. De diviser la parcelle n° dp 3458 d'Avusy, sise à Champlong, de 934 m², en deux sous-parcelles nos dp 3458A, de 921 m² et dp n° 3458B de 13 m² selon le dossier de mutation n° 19/2021, établi par le bureau HCC ingénieurs géomètres SA en date du 6 décembre 2021, et selon le projet d'acte notarié établi par Me Jacques WICHT.
2. D'accepter la désaffectation du domaine public communal de la sous-parcelle n° dp 3458B.
3. De procéder à l'échange, sans soulte, de la sous-parcelle n° dp 3458B et de la sous-parcelle n° 3581B de 13 m² d'Avusy, sise à Champlong, propriété de M. Xavier ZIMMERMANN, nécessité par une correction d'alignement.
4. D'incorporer la sous-parcelle n° 3581B au domaine public communal.
5. De réunir la sous-parcelle n° 3581B avec la sous-parcelle n° dp 3458A, et la sous-parcelle n° 3581A avec la sous-parcelle n° dp 3458B.
6. De comptabiliser les frais d'acte au compte de résultats.
7. De demander au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 2.
8. De demander au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et du Service de la mensuration officielle, vu son caractère d'utilité publique.
9. De charger le maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

5. Propositions de motions et de résolutions

Néant

6. Communications des commissions

6.1 Commission sociale

Mme EISSLER-GROS rapporte que les cours Urban Training ont été organisés et que le contrat va être transmis à la mairie. De même, la commission a approuvé le remplacement des caisses à livres, à l'endroit de la laiterie de Sézegnin.

Par ailleurs, elle annonce qu'une première séance du Club des Aînés se tiendra le 14 mars à 18 h.

6.2 Commission économie et agriculture

M. FISCHLER confirme que les discussions et études se poursuivent concernant le dossier des chemins de randonnée.



6.3 Commission environnement

Mme ZIELAZEK explique que la commission souhaite organiser prochainement un atelier dont l'objet doit encore être décidé, ainsi qu'une sortie nature.

6.4 Commission ad hoc plan directeur

M. HUTIN annonce que les travaux de commission reprendront le 1^{er} mars 2022 ; à cet effet, il invite les personnes ayant d'éventuelles demandes particulières à les lui adresser par messagerie, avant l'échéance précitée.

6.5 Commission finances

M. BUBLOZ résume la teneur des discussions qui ont eu lieu lors des deux dernières séances de commission dédiées au projet de construction sur les Terrains Portier.

En substance, il expose les données chiffrées relatives aux charges d'investissement et à celles de fonctionnement, et indique que le rendement des immeubles locatifs (A+B) est estimé à 4%.

Par ailleurs, afin de diminuer l'impact financier de la construction du bâtiment C (patrimoine administratif), la commission propose de retrancher le coût des postes qui concernent les immeubles locatifs. Une demande en ce sens a été formulée auprès de l'Exécutif.

Au surplus et dans son ensemble, la commission soutient le projet.

7. Communication des dates des prochaines séances de commissions

▪ Commission travaux :	10 mars 2022	à 18h30
▪ Commission environnement :	21 février 2022	à 20h00
▪ Commission économie et agriculture :	7 mars 2022	à 18h30
▪ Commission sociale :	17 mars 2022	à 18h00
▪ Commission finances :	14 mars 2022	à 18h30
▪ Commission ad hoc plan directeur :	1 ^{er} mars 2022	à 18h30
▪ Commission ad hoc terrains Portier :	en suspens	
▪ Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA :	en suspens	

8. Questions et divers

8.1 M. GOY rappelle qu'un concert symphonique aura lieu le 13 mars 2022 à la salle communale, dans le cadre des activités de l'association en faveur du Burkina Faso.



8.2 Mme DÖRFLIGER s'interroge sur la non-publication de divers articles ou clichés photographiques qu'elle a remis au secrétariat pour parution dans le journal communal.

M. JEMMELY répond que sauf erreur ou omission et sous réserve de place, les articles proposés sont toujours publiés, tandis que les photos doivent se présenter par groupe de quatre, pour des raisons pratiques.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 42.**

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil